

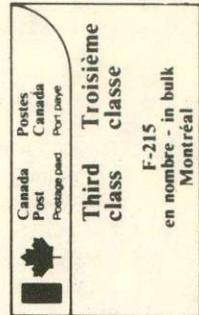
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

numéro 70

semaine du 26 février au 3 mars 1980



MAURAUDAGE FTQ DANS LE PAPIER — Le syndicat canadien des travailleurs du papier (FTQ) maraude présentement les syndicats CSN de la Price à Alma, Jonquière et Kénogami. Il s'agit d'une deuxième tentative de SCTP dans ces moulins.

★ ★ ★

LOCK-OUT CHEZ FOURNIER STEEL DE BLACK LAKE — Les 75 syndiqués de Fournier Steel sont victimes d'un lock-out depuis le 26 février. Le propriétaire, Renaud Fournier, a toujours refusé de discuter sérieusement des revendications légitimes des travailleurs. Un vote de grève avait été pris à 94 % le 23 février dernier.

★ ★ ★

VOTE DE GRÈVE À L'HÔTEL MÉRIDIDIEN DE MONTRÉAL — C'est à 66 % que les employé-e-s de l'hôtel Méridien ont voté pour le déclenchement d'une grève à compter de vendredi, le 7 mars, à 24 heures.

★ ★ ★

LA REYNOLDS SE FAIT SERRER LES OUIES — L'usine de Baie Comeau est fermée suite à un lock-out décrété le 28 février, après que les travailleurs eurent pris un vote de grève à 97 %, suite à des offres patronales jugées ridicules. Quant à l'usine du Cap-de-la-Madeleine, les 900 travailleurs y ont déclenché deux arrêts de 24 heures durant la dernière semaine, pour appuyer leurs revendications.

★ ★ ★

LA CSN ET LA LUTTE DES BANQUES ROYALES... LES EMPLOYÉS DE MINIBUS FOREST DEMANDENT NOTRE APPUI... FIN DE L'OCCUPATION À LA BOULANGERIE VAILLANCOURT... RÈGLEMENT À L'AUBERGE DES GOUVERNEURS...

Entente de principe pour le soutien collégial

— À 21 heures, dimanche, le 2 mars, l'assemblée des délégués des syndicats d'employés de soutien collégial, membres de la CSN, a décidé majoritairement aux deux-tiers de recommander l'acceptation des dernières clauses négociées. Les assemblées générales locales auront donc à se prononcer immédiatement sur cette recommandation. Si, majoritairement, elles acceptent cette nouvelle convention, le mot d'ordre de rentrer au travail sera lancé. La nouvelle convention avait été soumise à l'étude de l'assemblée générale du secteur soutien cégep (FESP-CSN) depuis vendredi midi. Reste à s'entendre sur le protocole de retour au travail.

□ □ □

Québec, le 29 février 1980 — **LES NÉGOCIATIONS SONT INTERROMPUES POUR LES PROFESSEURS DE CÉGEPs CSN** — Les négociations intensives qui se déroulaient depuis quelques semaines déjà à la table de négociation des enseignants de cégeps affiliés à la FNEQ (CSN) ont été interrompues cet après-midi, le vendredi 29 février. Les dossiers des droits de gréance en matière pédagogique restent ceux sur lesquels l'écart est le plus grand entre la partie syndicale et la partie patronale. Les représentants des professeurs de cégeps de la FNEQ-CSN, qui escomptaient un règlement cette semaine sur les questions importantes encore en suspens feront le point en fin de semaine sur les résultats décevants des dernières séances de négociation et évalueront les moyens d'action nécessaires à un règlement satisfaisant.

□ □ □

L'agenda du mouvement

mars

- 2 **fédération du commerce** mini-congrès pour Saint-Hyacinthe
- 3 **FESP** exécutif
- 3-4-5 **FAS** conseil fédéral
- 6 comité inter-fédérations, réunion du CIF
- 6-7-8 **Métallurgie** bureau fédéral à Longueuil
- 6-7-8 **Conseil central Saint-Jean** congrès annuel du conseil central, congrès sous le thème *La CSN dans la région*
- 7 **journée internationale des femmes** manifestation à Montréal
- 8 **journée internationale des femmes** manifestation à Québec et fête à Montréal et à Québec
- 9 **fédération du commerce** mini-congrès pour Québec
- 9-10 **CSN** bureau confédéral à Montréal
- 10-11-12 **éducation** formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations
- 16 **Commerce** mini-congrès pour le Saguenay
- 17-21 **CMT** colloque sur les droits humains à Québec
- 24-25-26 **éducation** formation pour les responsables de l'information des conseils centraux et des fédérations
- 25-26-27 comité inter-fédérations, réunion du CIF

Sessions de formation en organisation

mars

- 6-7-8 conseil central de Sorel
- 28-29 conseil centrale de Saint-Jean

avril

- 11-12 conseil central de l'Outaouais (Mont-Laurier)

exposition de photographies

11 février—15 mars au mouvement Action-chômage, 1015 rue Sainte-Catherine est : **Les marcheurs de la crise.**

★ ★ ★

REJET DES OFFRES À LA CANADIEN GYPSUM DE JOLIETTE — Réunis en assemblée générale, les travailleurs de Gypsum, de Joliette, ont rejeté à 90 % la dernière proposition de l'employeur, qui comportait une hausse salariale de 8 % par année sans indexation pour un contrat de deux ans. Le syndicat a décidé de maintenir ses principales revendications.

Montréal, le 25 février 1980 — **LA CSN APPUIERA TANT QU'IL FAUDRA LA LUTTE DES 50 TRAVAILLEUSES DES SIX SUCCURSALES DE LA BANQUE ROYALE AU SAGUENAY/LAC SAINT-JEAN** — C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Norbert Rodrigue, en commentant le conflit de ces employées de la Banque Royale au Saguenay/Lac Saint-Jean. En grève depuis septembre 1979, pour une première convention, ces travailleuses font face à une véritable répression organisée de la part de leur employeur : congédiements, suspensions, intimidation, injonctions, scabs... En fait, pour la Banque Royale, il n'est pas question que des travailleuses se syndiquent. Tout est bon pour leur casser les reins. Pourtant, les syndiquées du Saguenay/Lac Saint-Jean ne réclament que la justice, entre autres la sécurité syndicale, la reconnaissance de l'ancienneté, des salaires décents ainsi que l'abolition du système de promotion au mérite. La Banque Royale leur répond en faisant venir de Montréal, surtout, et à grands frais, des scabs qui ont pour tâche de faire le travail des grévistes : l'employeur profite ainsi de l'absence de législation anti-scabs au niveau du Code du Travail fédéral, qui couvre les employées de banques. Rappelons en terminant que le secteur bancaire canadien n'est syndiqué qu'à deux pour cent.

POUR GAGNER LA LUTTE DES BANQUES ROYALES — *Le combat pour la syndicalisation que mènent les travailleuses syndiquées des Banques Royales doit recevoir l'appui de tous les syndicats, particulièrement de ceux de la CSN. Tout le monde le sait, une lutte syndicale est aussi économique : ainsi, afin d'assurer à chacune des grévistes des prestations de grève d'au moins \$ 100 par semaine, la centrale a lancé le parrainage de six syndicats touchés, en collaboration avec le conseil central du Saguenay/Lac Saint-Jean et la Fédération du commerce. De plus, dans le cadre des actions mises de l'avant par les États généraux II en ce qui regarde la syndicalisation des femmes, des tracts ont été distribués dans les succursales de la région montréalaise de la Banque Royale pour inviter les employées de ces succursales à ne pas aller faire les scabs dans les six succursales du Saguenay/Lac Saint-Jean.*

Montréal, le 3 mars 1980 — **TROISIÈME SEMAINE DE GRÈVE À GAZ-MÉTROPOLITAIN** — Les négociations concernant le renouvellement de la convention collective des employés de services affiliés à la CSN, ont été rompues la semaine dernière à la suite d'une proposition qualifiée de finale par l'employeur et jugée inacceptable par le comité de négociation du syndicat. L'écart entre l'offre de la compagnie et la position du syndicat ne permet pas d'en arriver à une entente et ce, malgré l'intervention des conciliateurs. Rappelons que la convention collective régissant les 525 employés impliqués dans ce conflit est échue depuis le 1er octobre 1979 et qu'à la suite d'un vote autorisant le recours à la grève, le ministère du Travail a nommé deux conciliateurs au dossier, MM. Chagnon et Béliveau. Grâce à leur intervention, les négociations rompues le 14 janvier ont repris le 4 février et se sont poursuivies de façon ininterrompue depuis le 16 février. Selon un porte-parole syndical, la grève aurait pu être évitée n'eût été de la lenteur de la partie patronale à discuter sérieusement avant le déclenchement de la grève. Le syndicat des employés de Gaz Métropolitain Inc. (CSN) a, avant de déclencher la grève, conclu avec l'employeur une entente pour le maintien des services essentiels assurant la santé et la sécurité du public.

Montréal, le 27 février 1980 - **LES EMPLOYÉS DE MINIBUS FOREST DEMANDENT NOTRE APPUI** — Le gouvernement péquiste procède actuellement à un vaste plan d'aménagement et d'intégration du transport en commun à l'échelle de la province. Selon ce plan, tout transport en commun, y compris le transport adapté pour les handicapés physiques, sera pris en charge, développé par les municipalités et, en grande partie, subventionné par le gouvernement. Les compagnies privées qui font actuellement du transport en commun ou du transport adapté font face à la faillite ou à l'intégration forcée, n'étant plus subventionnées par le gouvernement. Métropolitain-Sud, sur la rive sud, Minibus Forest à Montréal, sont les premières entreprises à faire face à ces intégrations et leurs travailleurs en subissent amèrement les conséquences, on se souvient de la lutte qu'ont faite les chauffeurs de Métropolitain-Sud pour protéger leur ancienneté à l'intérieur de la CTRSM. À Minibus Forest, les chauffeurs seront officiellement mis-à-pied en avril. Personne ne leur a garanti d'emplois, toute juste la permission d'aller faire application à la CTCUM et de voir leur demande d'emploi étudiée. Quant aux employés de bureau, ils ont leur emploi, mais non leurs droits acquis, assurés par la CTCUM. Face au mépris de la CTCUM, les travailleurs de Minibus Forest Inc., syndiqués CSN, ont décidé de s'organiser afin de porter leur lutte pour garder leurs jobs et leurs droits acquis devant l'opinion publique, ils invitent la population à appuyer leurs revendications en faisant pression sur le gouvernement et le ministère des Transport par lettre ou appel téléphonique, en écrivant des lettres ouvertes aux journaux, en signant ou en faisant signer leur pétition. On peut aller chercher des pétitions ou des informations aux locaux de Minibus Forest, au 2275 Laurier est, à Montréal, tél. : 514-527-9631.

□ □ □

Québec, le 27 février 1980 — **L'OCCUPATION DE LA BOULANGERIE VAILLANCOURT PREND FIN AVEC L'INTERVENTION DE LA POLICE** — La lutte des boulangers et pâtisseries de la Boulangerie Vaillancourt continue, mais désormais en dehors de l'usine puisque la police de la ville de Québec a expulsé, le 19 février, les occupants de l'usine, à la demande du groupe Samson. La raison invoquée : les occupants de l'usine ont reparti la machinerie et ont fabriqué du pain sans que les patrons soient là pour les surveiller. Suite à leur expulsion, ils ont reçu individuellement une injonction leur ordonnant de cesser d'occuper l'usine et de cesser de gêner ou nuire de quelque manière que ce soit aux activités du groupe Samson, autant directement qu'indirectement. Le syndicat des boulangers et pâtisseries ainsi que le conseil central de Québec dénoncent avec vigueur l'injustice et le mépris dont sont victimes les travailleurs de Vaillancourt, qui après toutes ces années aux services de la compagnie, se voient laissés pour compte. Ils déplorent le fait que le syndicat des employés de la boulangerie Samson, à Lauzon, se soit désolidarisé de la campagne de boycottage des produits Samson-Vaillancourt dans la région de Québec.

□ □ □

Hull, le 29 février 1980 — **IL N'Y A TOUJOURS PAS DE RÈGLEMENT POUR LES CONCIERGES DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS** — En grève depuis plus de 12 semaines, les 70 concierges de la CSRO, malgré le règlement dans les commissions scolaires, tiennent à affirmer leur ferme intention d'en arriver eux aussi à un règlement satisfaisant. Le conflit des concierges de la CSRO met en lumière les troubles occasionnés par les sous-contrats dans les entreprises, publiques ou privées. Les lignes de piquetage sont maintenues et des pourparlers sont en cours entre le MEQ, le conseil du Trésor et la CSN afin de trouver une solution à ce conflit.

RÈGLEMENT À LA VICTORIA PRECISION WORKS — Après 10 semaines de lock-out, les 120 travailleurs et travailleuses de Victoria Precision Works, une usine qui fabrique des bicyclettes d'enfants, ont accepté le nouveau contrat négocié avec leur employeur. Il s'agit d'une première convention dans une usine où déjà deux autres tentatives de syndicalisation avaient raté. C'est une victoire importante.

★ ★ ★

MISE EN GARDE POUR LES MINEURS DE LA NORANDA — La Fédération des mines (CSN) met en garde les mineurs de la Noranda, à Rouyn-Noranda, contre les tests auditifs que veut leur faire subir la compagnie à Val d'Or. Ces tests doivent être faits par un médecin de l'association patronale des mines et les renseignements ainsi recueillis seront transmis à la compagnie, ce qui empêchera les travailleurs de connaître leur situation collective de santé. Si les mineurs de Noranda veulent subir de tels examens, qu'ils consultent plutôt leur syndicat CSN.

★ ★ ★

LE NOUVEAU CHAINON — Les bureaux de la CSN à Montréal déménagent bientôt, au printemps, de la rue Saint-Denis à la rue Delorimier. À cette occasion, les employé-e-s du mouvement de la région de Montréal ont décidé de prendre en main le restaurant de la bâtisse, le nouveau chaînon. Il s'agira d'une compagnie sans but lucratif à laquelle on peut adhérer en payant une part de \$ 25.

★ ★ ★

LE RÉGIME DE VACANCES EN EUROPE — Selon une étude de l'Institut syndical européen, le régime de vacances **minimum** est le suivant : la Suède et le Luxembourg en tête avec **cinq semaines**, suivis de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, de Malte, de la Norvège et de l'Autriche avec **quatre semaines**; on trouve ensuite l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne avec **trois semaines**; le peloton de queue est formé de la Suisse, l'Italie et la Grèce avec **deux semaines**. Quant à la durée contractuelle de vacances, elle s'étend de cinq à huit semaines en Suède, cas maximum dans les pays cités.

Québec, le 25 février 1980 — **RÈGLEMENT À L'AUBERGE DES GOUVERNEURS : LE SYNDICAT CSN DÉFONCE LE PATTERN IMPOSÉ DANS L'HÔTELLERIE PAR LE LOCAL 31** — Les 103 syndiqué-e-s CSN de l'Auberge des Gouverneurs, à Sainte-Foy, retourneront au travail cette semaine avec la meilleure convention dans le secteur de l'hôtellerie au Québec. C'est en effet après plus de dix mois de conflit que les syndiqué-e-s ont arraché, par l'entremise du conciliateur Marcel Béliveau, une convention qui majore les salaires de 20 % en moyenne dès la signature puis de 12 % un an après. Les gains sur les conditions de travail ainsi que sur les régimes de vacances sont également appréciables, si appréciables que le syndicat de l'Auberge Sainte-Foy a réussi à briser le pattern établi par le local 31 de la FTQ, reconnu pour ses accointances avec les patrons. Cette convention CSN constitue maintenant le plancher de négociations pour les employé-e-s des Holiday Inn à Québec, de l'Auberge des Gouverneurs, à Rimouski ainsi que du Méridien, à Montréal.

SOLIDARITÉ-FORCE-VICTOIRE — Cette lutte victorieuse de l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy ne fut possible que grâce à l'appui indéfectible de la CSN qui, malgré le fait que ces employé-e-s n'aient pas encore versé un seul sou de cotisation à la centrale, a versé plusieurs centaines de milliers de dollars en prestations. De plus, un système de parrainage institué auprès des syndicats CSN de la région de Québec a permis à une soixantaine de grévistes de toucher le même salaire que lorsqu'ils étaient au travail.

Thetford Mines, le 2 mars 1980 — **LES MINEURS DE L'AMIANTE DÉCLENCHENT LA GRÈVE** — Les 1400 mineurs de l'Asbestos Corporation ont voté, le premier mars, par plus de 750 voix de majorité, le déclenchement de la troisième grève de l'amiante, grève déclenchée le 3 mars, à 00 heure. Réunis en assemblée générale, les mineurs ont manifesté leur insatisfaction devant le peu de résultats obtenus par la négociation. « C'est l'ensemble de la convention qui reste à négocier et les mineurs ont perdu patience, » a déclaré le président du syndicat, Oliva Lemay. En fait, il reste 182 clauses en litige, des clauses importantes. De plus, il n'est pas question de laisser tomber des articles déjà acquis dans les contrats précédents. Quant aux clauses sur la sécurité-santé, il n'est pas question pour les mineurs de se fier sur la loi 17 : ils veulent des clauses de convention qui les protégeront vraiment.

□ □ □

UNE NOUVELLE SECTION POUR LE SYNDICAT DE LA MUSIQUE — Le SMQ vient de s'élargir d'une nouvelle section, celle des Laurentides. Cette dernière a en effet été fondée le 26 février, à Saint-Jérôme, et elle comprend 40 membres. Il s'agit de la sixième section du SMQ, qui comprend maintenant un peu moins de 700 membres. Dans les régions non-organisées, des réunions sont à venir en Abitibi, dans l'Est du Québec, dans Lanaudière et en Mauricie/Bois-Franc.

★ ★ ★

ÇA NE VA PAS DANS LA CONSTRUCTION — À mesure que le temps passe dans les négociations de la construction, les débrayages se font de plus en plus nombreux. À Montréal et dans la région, par exemple, des dizaines d'arrêts ont lieu chaque jour : parmi les principaux chantiers qui ont été touchés, notons l'hôpital Pierre-Boucher, la station de métro Henri-Bourassa ou l'usine d'épuration des eaux à Rivière-des-Prairies. Sans oublier le mat du state olympique. Dans les diverses assemblées, les offres patronales ont été rejetées à forte proportion et des mandats de grève ont été donnés au scrutin secret.

★ ★ ★

PRÈS DE 75 % DES SYNDICATS CSN ONT MOINS DE 100 MEMBRES — Une idée reçue courante veut que les centrales syndicales ne travaillent qu'à organiser les gros syndicats « parce que c'est plus payant ». Or l'étude des données recueillies lors du dernier congrès de notre centrale montre que 74,2 % des syndicats CSN comptent moins de 100 membres et que 43 % en comptent moins de 25. La plus grande proportion de petits syndicats se retrouvent dans le Commerce, où 56 % ont moins de 25 membres, ainsi qu'à la FNC (Communications) où 62 % des syndicats ont moins de 25 membres. Enfin, disons qu'il y avait, en octobre dernier, 1609 syndicats à la CSN.

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN 1001 rue St-Denis. Montréal H1X 3J1. Responsable. Jacques Gauthier : Composition : Composition Solidaire. Impression : les Ateliers de la CSN.